



numéro
240318_006

## COMMUNE DE MONTBAZIN

### DECISION n°2024-06

portant sur

## le contrat sur le logiciel GESTION DU CIMETIERE

Le Maire de la commune de Montbazin,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,  
**VU** les délibérations du Conseil municipal des 23 septembre 2020 et 24 mars 2021 portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT,  
**VU** le contrat sur le logiciel GESTION DU CIMETIERE entre la Commune de Montbazin et la société O MULTIMEDIA, dont le siège social est situé 210 rue René Vielle 40320 Eugénie les Bains.

**CONSIDERANT** que ce logiciel permettra d'optimiser la gestion du cimetière de la commune.

### DÉCIDE :

**Article 1 :** De conclure un contrat sur le logiciel GESTION DU CIMETIERE qui a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation de la solution par la Commune de Montbazin,

**Article 2 :** Le contrat prendra effet à compter du déploiement dudit logiciel, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sur une durée de 5 ans, pour un montant de 3900 € HT correspondant au développement du cimetière et un abonnement annuel de 190,00€ HT,

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal,

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Payeur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montbazin, le dix-huit mars deux mille vingt quatre

Le Maire ,  
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240318-2024-DECISION-6-AR  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Je certifie sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécourts citoyens » accessible sur le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>